Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212200919-20260402-D26_02_04_0005-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR

MAIRIE
DE
KERMOROC'H

22140

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE KERMOROC'H

EN DATE DU 02 avril 2026.

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de KERMOROC'H, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Yann BOURGES, maire.

Présents : Yann BOURGES, Hervé LE BRIS, Bénédicte LABAT, Émile MONFORT, Philippe GILLE, Séverine GUEGUEN, Marion ROUSSEAU, Delphine CALVEZ, Emmanuel POULAIN, Pierre GAUTIER, Éloïse RICHARD.

Secrétaire de séance : Bénédicte LABAT

Nombre de membres au conseil					11	**Date convocation 27.03.2026**
Nombre de présents					11	
Nombre de votants					11	
Pour	**11**	Contre	0	Abstention	0	

Délibération N° 02-04-0005 - Objet : DEMA Services, devis de fauchage pour l'année 2026

Un devis a été demandé à l'entreprise DEMA Services pour le fauchage sur les routes communales pour 2026. La campagne 2026 comporte le fauchage de sécurité et celui des accotements, fossés et talus.

Des travaux divers complémentaires sont demandés par le maire : fauchage des sentiers piétonniers (D8 et D32).

Le montant du devis est de 5 405,70€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ***APPROUVE le devis de DEMA Services pour un montant de 5 405,70€ TTC pour la campagne de fauchage 2026 sur la commune;***
- ***AUTORISE Mr le maire à signer le devis de DEMA Services.***

Pour copie conforme,
Le Maire,
Yann BOURGES

La secrétaire,
Bénédicte LABAT

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture de Saint-Brieuc le 08 avril 2026
et de la publication le 08 avril 2026.